



Brève présentation de l'organisation AEAI

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) est le centre de services et de compétences dans le domaine de la prévention contre les incendies et les dangers naturels.

Elle s'emploie à réduire les dommages aux personnes et aux bâtiments. La formation et la certification de personnes spécialisées en protection incendie et en protection des bâtiments contre les dangers naturels font également partie de ses activités. En ce qui concerne les examens, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation a reconnu l'AEAI comme organe responsable pour l'examen professionnel fédéral de spécialiste en protection incendie et pour l'examen professionnel supérieur d'expert/e en protection incendie avec diplôme fédéral.

Fondation

1903

Direction

Alain Rossier, directeur
Michael Binz, responsable Protection incendie
Monica Caprio, responsable État-major
Isaak Meyer, responsable Finances et Informatique
André Grubauer, responsable Formation
Martin Jordi, responsable Prévention des dommages éléments naturels

Forme juridique

Association (selon art. 60 ss. CC)

Organe de révision

Ernst & Young AG, Schanzenstrasse 4a, 3001 Berne

Les établissements cantonaux d'assurance des cantons suivants sont membres de l'AEAI : Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug, Zurich (état au 31.12.2021).

Comité directeur au 31.12.2021

Markus Feltscher

Président, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance des Grisons

Lars Mülli

Vice-président, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Zurich

François-Xavier Boillat

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance du Jura

Milos Daniel

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Thurgovie

Andreas Rickenbach

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Schaffhouse

Jürg Solèr

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance d'Appenzell Rhodes-Extérieures



Chiffres-clés

| | | 2021 | 2020 | Variation |
|---|-----------------------|--------|--------|-----------|
| Membres | nombre | 18 | 18 | 0 |
| Emplois équivalents à temps plein, en moyenne annuelle | nombre | 33 | 31 | 2 |
| Produits nets résultant de livraisons et de prestations | en milliers de francs | 12'157 | 10'988 | 1'169 |
| Charges de matériel et de prestations de services | en milliers de francs | -6'722 | -4'813 | -1'909 |
| Charges de personnel | en milliers de francs | -4'398 | -4'181 | -218 |
| Autres charges d'exploitation | en milliers de francs | -987 | -871 | -116 |
| Amortissements des immobilisations corporelles | en milliers de francs | -14 | -10 | -4 |
| Résultat d'exploitation | en milliers de francs | 35 | 1'113 | -1'078 |
| Résultat financier | en milliers de francs | 185 | 144 | 40 |
| Bénéfice | en milliers de francs | 219 | 1'257 | -1'038 |
| Capitaux propres | en milliers de francs | 5'158 | 4'939 | 219 |

Membres

18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) sont membres de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI).



Rapport annuel 2021 et perspectives 2022

Développements 2021

Prescriptions de protection incendie 2026 : les étapes accomplies

Au printemps 2021, la Haute école spécialisée bernoise a réalisé une enquête auprès des clients, sur mandat de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), pour évaluer des champs d'action dans le contexte de la révision des prescriptions de protection incendie. Au total, plus de 250 associations, représentants d'autorités et particuliers ont participé à l'enquête. Un certain nombre de contributions étaient très détaillées. Les propositions et suggestions issues de l'enquête clients représentent un très vaste spectre, et il arrive même qu'elles s'opposent sur des points importants. Les groupes de travail du projet sont chargés d'examiner tous les retours à la lumière des objectifs de la révision, d'évaluer les intérêts et de les intégrer le plus largement possible dans leurs solutions.

Un groupe de travail a établi les bases pour une évaluation uniforme des coûts des mesures de protection incendie en se fondant sur des règles économiques universellement reconnues. De plus, il a soumis les coûts des mesures de protection incendie les plus importantes à une évaluation qualitative. Un autre groupe de travail a effectué une évaluation qualitative de la réduction des risques apportée par ces mêmes mesures de protection incendie, en se focalisant sur les affectations « habitation », « hôpital » et « grand magasin ». Ces évaluations ont permis de classer les mesures de protection incendie les unes par rapport aux autres d'une part en fonction de leurs coûts et d'autre part en fonction de la réduction des risques obtenue par chacune d'elles. Les classements ainsi élaborés permettent de comparer les rapports coûts-bénéfice des différentes mesures de protection incendie dans une perspective axée sur la protection des personnes. Les résultats obtenus représentent une base essentielle pour la révision des prescriptions de protection incendie axée sur les risques, et ils constituent un fondement important pour les étapes suivantes.

Au milieu de l'exercice sous revue, il a fallu chercher un nouveau spécialiste du risque pour compléter l'équipe de projet gérée par la Haute école spécialisée bernoise. À notre grande satisfaction, depuis août 2021, l'équipe comprend à nouveau un spécialiste du risque expérimenté, en la personne de Matthias Schubert, de la société Matrisk GmbH. Ainsi, le projet dispose à nouveau de toutes les compétences nécessaires.

Prévention incendie sur les chantiers

Les incendies qui se déclarent sur les chantiers entraînent régulièrement d'importants coûts de dommages. Il faut savoir que, d'une part, les connaissances et la sensibilisation nécessaires pour faire face efficacement aux dangers d'incendie font souvent défaut chez les responsables comme chez les exécutants, tandis que, d'autre part, la pression en matière de délais et de coûts augmente le risque d'une exécution négligente du travail, ce qui engendre un risque d'incendie accru.

Les directeurs des établissements cantonaux d'assurance ont constitué un groupe de travail, dans lequel sont représentés les autorités de protection incendie, la Suva, Electrosuisse, Enveloppe des édifices Suisse, l'ASS, la SIA, les chargés de sécurité, les maîtres d'ouvrage, ainsi que le bureau de l'AEAI. La conduite de ce groupe de travail a été confiée à Peter Schiller.

Dans un premier temps, il s'agira d'élaborer un guide de protection incendie AEA. Celui-ci regroupera les diverses dispositions pertinentes pour la prévention incendie sur les chantiers, qui sont disséminées dans de nombreux documents différents. Ces dispositions devront être présentées dans un langage aisément compréhensible pour les personnes impliquées dans les activités de construction. En complément du guide, il est prévu d'avoir recours à d'autres moyens de communication également, tels que des exposés, des formations, des campagnes d'affichage, ainsi que des fiches à distribuer. Ces mesures complémentaires seront planifiées et mises en œuvre dans un second temps.



Campagnes du Centre d'information pour la prévention des incendies

En Suisse, quelque 10'000 incendies se déclarent chaque année dans des bâtiments, et entre 13 et 36 personnes perdent la vie dans les flammes. À cela s'ajoutent les blessés, dont le nombre est bien plus élevé. Les coûts des dommages aux bâtiments causés par le feu s'élèvent à environ 310 millions de francs par an. Dans un bon nombre de cas, les incendies ont pour origine un comportement négligent et imprudent. En d'autres termes : ils auraient pu être évités ! Le Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) a pour mission de sensibiliser la population suisse aux dangers du feu. Malheureusement, il n'y a que dans les films que l'on peut revenir en arrière après un drame. C'est sur cette réalité que reposent les nouvelles campagnes du CIPI. Au travers de courtes séquences vidéo qui interpellent les émotions, le CIPI cherche à sensibiliser le grand public aux préjudices personnels et aux blessures que peuvent causer les incendies. Il démontre également qu'il est facile de s'informer pour apprendre à prévenir activement les incendies. La première campagne du CIPI en 2021 était axée sur une sensibilisation générale aux dangers d'incendie. Pendant la période de l'Avent et de Noël, le CIPI a mené une campagne davantage ciblée, en rendant attentif aux dangers liés aux bougies et aux cheminées de salon.

Former dans le contexte de la pandémie de coronavirus : la solution du numérique

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, l'offre de formation de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) a été adaptée, et certains cours ont été prodigués à la fois en présentiel et en ligne. Pendant l'exercice sous revue, l'AEAI a pour la première fois mis en place une offre exclusivement en ligne pour la préparation aux examens fédéraux. Ce dispositif a trouvé un écho très positif parmi les participants. Dans le domaine de la prévention des dommages éléments naturels, un cours préparatoire a été développé pour la Suisse romande, puis réalisé avec succès.

Conférences AEAI sous forme d'événements hybrides

Le département Formation a planifié trois conférences de protection incendie en 2021. En raison de la pandémie, la conférence prévue en hiver en Suisse romande s'est déroulée uniquement en ligne. Elle a réuni environ 200 participants. La sécurité et le bien-être des participants, des partenaires et des collaborateurs se trouvent au centre des préoccupations de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie : dans le cadre des conférences prévues pour l'été 2021 en Suisse alémanique, les participants ont pour la première fois pu choisir de venir sur place ou de suivre l'événement en ligne. Ce mode hybride a été très apprécié : près de 200 participants ont assisté aux manifestations sur place, tandis que plus de 470 participants suivaient la retransmission en ligne.

Certifications de personnes et examens fédéraux

Le département Formation évalue chaque année plusieurs centaines de personnes dans le cadre des examens de certification AEAI et des examens fédéraux. Ces procédures de qualification peuvent aboutir à l'obtention d'un certificat AEAI ou d'un diplôme fédéral au degré tertiaire.

Les examens de certification AEAI, qui ont lieu au début de l'été, ont pu se dérouler sans encombre grâce à un plan de protection.

Les examens fédéraux de novembre 2020, annulés à court terme en raison des directives des autorités, ont pu être réalisés avec succès au début de l'été 2021. En collaboration avec la Société Suisse des Spécialistes en Protection- Incendie et en Sécurité (SSPS) et en contact étroit avec le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), l'AEAI a développé le plan de protection de grande envergure nécessaire pour cette session de remplacement. Quant à la session ordinaire d'examens fédéraux, elle s'est tenue comme d'habitude à la fin de l'automne.

Projet informatique stratégique

Deux bonnes années après son lancement, le projet portant sur l'application professionnelle du département Formation a été achevé au printemps 2021. Le département Formation a ainsi numérisé la majeure partie de ses procédures de



travail et a augmenté son efficacité, notamment dans les domaines de l'administration et de la gestion des clients. En outre, les exigences en matière de protection des données sont respectées. Depuis l'implémentation du nouveau système, les clients bénéficient d'une plate-forme sur laquelle ils peuvent aisément gérer eux-mêmes leurs données personnelles et leurs certificats, grâce à leur compte d'accès individuel.

Protection contre les dangers naturels

En janvier 2021, la plate-forme « Protection contre les dangers naturels » a été mise en ligne avec un design renouvelé et avec de nombreuses nouvelles fonctions. Ce qui retient immédiatement le regard, ce sont les illustrations dessinées, qui forment la ligne graphique de tout le site.

Au cœur du site Internet entièrement remodelé se trouve désormais la nouvelle fonction de recherche par emplacement. Toute personne intéressée peut saisir une adresse et obtiendra immédiatement, pour « son » bâtiment ou « sa » parcelle, des informations sur le degré d'exposition aux dangers liés au ruissellement de surface, à la grêle, aux tempêtes, à la neige, aux tremblements de terre, au radon, aux crues, aux glissements de terrain, aux chutes de pierres ainsi qu'aux avalanches. Les données correspondantes sont fournies par les géoportails cantonaux, et elles sont de ce fait constamment à jour. Dans un deuxième temps, le site présente les mesures de protection nécessaires pour l'emplacement sélectionné.

Les pages d'accueil cantonales constituent une autre caractéristique distinctive de la plate-forme. Chaque établissement cantonal d'assurance peut élargir son propre site Internet en y intégrant les prestations de la plate-forme « Protection contre les dangers naturels ». Par exemple, il est ainsi possible de compléter les bases valables pour toute la Suisse par des directives cantonales. Chaque ECA peut aussi opter pour une intégration directe de la recherche par emplacement dans son propre site Internet.

Colloque PDEN

La rencontre des spécialistes PDEN a finalement pu avoir lieu en septembre 2021 à Montreux, comme initialement prévu en 2020. Avec plus de 70 participants, cette manifestation d'échange d'expériences sur deux jours a connu un succès réjouissant.

La manifestation a commencé par plusieurs exposés sur des thématiques d'actualité. Ensuite, un workshop a été réalisé sur le thème de la « carte de l'aléa ruissellement ». L'objectif était de permettre un partage sur la manière dont ce précieux instrument est utilisé et mis à profit dans les divers cantons. La première journée du colloque s'est terminée par une excursion dans le Lavaux.

La deuxième journée a été rythmée par d'autres excursions. Les participants pouvaient choisir entre deux programmes différents. Le premier comprenait une visite des alentours de la gare de Lausanne, suivie d'un workshop axé sur les enseignements qui ont pu être tirés après les précipitations dévastatrices de 2018 dans cette zone. Les participants au deuxième programme se sont rendus dans la région d'Aigle, où ils ont pu observer une grande diversité de mesures de protection contre les crues, avant d'en discuter dans un second temps.

Protection des bâtiments contre la grêle

Après plusieurs années plutôt « calmes », de nombreuses régions ont connu de forts épisodes de grêle au cours de l'exercice sous revue. D'importants dommages sont à déplorer sur les bâtiments. Ces événements ont eu une incidence directe sur les deux produits de prévention de l'AEAI : le système « Protection grêle – tout simplement automatique » et la plate-forme « Répertoire grêle ».

Protection grêle – tout simplement automatique

Au cours de l'exercice sous revue, 484 bâtiments ont pu être nouvellement équipés du système « Protection grêle – tout simplement automatique ». Cela représente une augmentation de 60% par rapport à l'année précédente. La



progression a été la plus importante dans les régions les plus fortement touchées par la grêle. Quelque 745'000 alertes grêle et levées d'alerte ont été transmises au cours de l'année 2021. Aucun dommage n'a été reporté pour des stores de bâtiments dotés de cette mesure préventive.

Au cours de l'exercice sous revue, l'interface utilisateurs ainsi que le codage et les interfaces techniques ont été adaptés à l'état de la technique, afin de garantir de manière durable la fiabilité du produit et sa connectivité avec les systèmes de commande de bâtiments.

Répertoire grêle

Chaque inscription de produit dans le répertoire grêle se fonde sur des essais conformes aux conditions d'essai AEAI Grêle. Ces conditions englobent actuellement 37 documents. En lien avec l'augmentation persistante du nombre d'essais à la grêle au cours des années passées, les parties impliquées ont acquis des connaissances plus approfondies par rapport à certains éléments de construction. En conséquence, la commission du répertoire de protection éléments naturels a révisé plusieurs documents relatifs aux conditions d'essai et les a publiés dans leur version actualisée. Les conditions d'essai AEAI Grêle reflètent l'état de la technique en matière d'examen de la résistance à la grêle des éléments de construction.

Au cours des trois dernières années, l'AEAI a proposé un soutien financier partiel pour des essais à la grêle, au bénéfice de demandeurs suisses. Le marché a réagi positivement à cette offre, qui a été très appréciée et fortement utilisée. L'exercice sous revue constituait la dernière année pendant laquelle des rabais ont été octroyés pour les essais à la grêle.

Le nombre d'utilisateurs du répertoire grêle suisse continue d'évoluer de manière réjouissante. Pour l'année 2021, le nombre d'accès au répertoire grêle a progressé de plus de 60% par rapport à l'année précédente. La collaboration internationale avec l'Autriche et l'Allemagne s'est déroulée sans aucune difficulté, et elle s'avère bénéfique pour la reconnaissance du répertoire dans les trois pays.

Nouveautés de l'application Alarme-Météo

Depuis 2011, Alarme-Météo signale des risques d'intempéries par des notifications push. De nouvelles fonctionnalités sont régulièrement ajoutées à l'application. C'est notamment le cas des « alarmes personnelles », disponibles depuis mars 2021, qui permettent aux utilisateurs de configurer selon leurs besoins les notifications qu'ils souhaitent recevoir, indépendamment des avertissements conventionnels d'intempéries. Les données des prévisions sont générées par des modélisations météorologiques. Les « alarmes personnelles » offrent de nombreuses possibilités d'utilisation : elles peuvent par exemple servir à recevoir des informations utiles par rapport à des activités de loisirs, au lieu de résidence ou au trajet domicile-travail.

L'été 2021 restera dans les annales comme une période lourde en dommages à maints endroits en Suisse. Au cours du premier semestre, Alarme-Météo a profité d'un intérêt accru pour les prévisions météorologiques et a ainsi pu apporter une contribution précieuse à la prévention des dommages, comme le montrent de nombreux témoignages en provenance de toute la Suisse.

Perspectives 2022

Les futures offres de formation

Malgré les nombreux défis posés par la pandémie de COVID-19 en 2021 encore, de nouvelles offres de formation purement en ligne ont pu être mises en place dans le domaine de la protection incendie. Ces offres seront maintenues à l'avenir. En outre, une nouvelle structure-cadre a été élaborée et constituera une base essentielle pour le développement et l'adaptation de l'offre de formation actuelle en protection incendie. Dans le domaine de la prévention des dommages éléments naturels, également, il est prévu de développer l'offre de formations en fonction de l'évolution des besoins. Enfin, le programme de formation relatif aux prescriptions de protection incendie 2026 fera aussi l'objet



d'une attention particulière. Il constituera un projet à part entière pour le département Formation, et il exigera une planification particulièrement méticuleuse.

Démarrage du projet de plate-forme cloud de partage de connaissances en prévention des dangers naturels

Depuis longtemps déjà, l'AEAI s'investit de manière significative pour favoriser l'échange d'expériences entre les divers établissements cantonaux d'assurance (ECA) dans tous leurs domaines d'activité. Les ECA ayant considérablement augmenté leurs effectifs dans le secteur de la prévention des dangers naturels, les besoins de mise en commun y ont aussi fortement augmenté. Les commissions ainsi que le colloque annuel constituent déjà des cadres propices à l'échange personnel de connaissances. Par contre, une plate-forme de partage de connaissances accessible à tous les collaborateurs en prévention des dangers naturels actifs dans les ECA fait encore défaut. Cette lacune sera comblée grâce au projet pilote « Plate-forme de partage de connaissances Dangers naturels » (solution extranet). Un projet de plate-forme de partage basée sur MS Teams sera développé en collaboration avec des représentants des ECA, puis sa mise en œuvre et sa maintenance seront assurées par l'AEAI. L'objectif est que toutes les personnes concernées puissent avoir facilement accès au vaste savoir acquis au sein de nombreuses entités. Le succès de la plate-forme dépendra de la participation active de ses utilisateurs.



Bilan

En milliers de francs

| Actif | Explication (cf. annexe) | 2021 | 2020 | Variation |
|---|-----------------------------|--------------|--------------|-------------|
| Actif immobilisé | | | | |
| Immobilisations corporelles | 1 | 25 | 27 | -1 |
| Total actif immobilisé | | 25 | 27 | -1 |
| Actif circulant | | | | |
| Comptes de régularisation | 2 | 848 | 382 | 466 |
| Autres créances à court terme | 3 | 395 | 323 | 71 |
| Placements financiers à court terme auprès de l'UIR | 4 | 3'650 | 6'650 | -3'000 |
| Stocks | 5 | 0 | 114 | -114 |
| Créances résultant de livraisons et de prestations | | 255 | 259 | -4 |
| Liquidités | | 2'997 | 506 | 2'491 |
| Total actif circulant | | 8'144 | 8'234 | -90 |
| Total actif | | 8'169 | 8'261 | -92 |
| Passif | | | | |
| Capitaux propres au 1.1. | | | | |
| Réserves provenant de bénéfices | | 4'939 | 3'681 | 1'257 |
| Bénéfice | | 219 | 1'257 | -1'038 |
| Total capitaux propres au 31.12. | | 5'158 | 4'939 | 219 |
| Engagements à long terme | | | | |
| Provisions à long terme | 6 | 309 | 337 | -28 |
| Total engagements à long terme | | 309 | 337 | -28 |
| Engagements à court terme | | | | |
| Provisions à court terme | 7 | 311 | 353 | -42 |
| Comptes de régularisation | 8 | 1'027 | 1'521 | -493 |
| Autres dettes à court terme | 9 | 958 | 780 | 178 |
| Dettes résultant de livraisons et de prestations | | 406 | 332 | 74 |
| Total engagements à court terme | | 2'703 | 2'986 | -283 |
| Total passif | | 8'169 | 8'261 | -92 |



Compte de résultat

En milliers de francs

| | Explication (cf. annexe) | 2021 | 2020 | Variation |
|--|-----------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Contributions | 10 | 6'312 | 6'783 | -471 |
| Produits de prestations de services | | 5'252 | 3'584 | 1'668 |
| Taxes de protection incendie | | 324 | 324 | 0 |
| Produits de vente d'imprimés | | 267 | 299 | -32 |
| Variation du du croire (+) Dissolution / (-) Constitution | | 2 | -2 | 4 |
| Produits nets résultant de livraisons et de prestations | 10 | 12'157 | 10'988 | 1'169 |
| Charges de matériel et de prestations de services | | -6'722 | -4'813 | -1'909 |
| Charges de personnel | | -4'398 | -4'181 | -218 |
| Autres charges d'exploitation | | -987 | -871 | -116 |
| Amortissements des immobilisations corporelles | 1 | -14 | -10 | -4 |
| Résultat d'exploitation | 10 | 35 | 1'113 | -1'078 |
| Résultat financier | | 185 | 144 | 40 |
| Bénéfice | | 219 | 1'257 | -1'038 |



Tableau de flux de trésorerie

En milliers de francs

| | Explication (cf. annexe) | 2021 | 2020 | Variation |
|--|-----------------------------|--------------|------------|--------------|
| Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation | | | | |
| Bénéfice | | 219 | 1'257 | -1'038 |
| Amortissements des immobilisations corporelles | 1 | 14 | 10 | 4 |
| Variation des créances résultant de livraisons et de prestations | | 4 | 14 | -10 |
| Variation des stocks | 5 | 114 | -114 | 228 |
| Variation des placements financiers à court terme auprès de l'UIR | 4 | 3'000 | -1'200 | 4'200 |
| Variation d'autres créances à court terme | 3 | -71 | -39 | -32 |
| Variation des comptes de régularisation (actif) | 2 | -466 | -337 | -129 |
| Variation des dettes résultant de livraisons et de prestations | | 74 | -36 | 110 |
| Variation des autres dettes à court terme | 9 | 178 | -1 | 179 |
| Variation des comptes de régularisation (passif) | 8 | -493 | 567 | -1'061 |
| Variation des provisions à court terme | 7 | -42 | -67 | 25 |
| Variation des provisions à long terme | 6 | -28 | 62 | -90 |
| Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation | | 2'504 | 117 | 2'387 |
| Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement | | | | |
| Entrées de valeurs (investissements) immobilisations corporelles | 1 | -13 | -13 | 0 |
| Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement | | -13 | -13 | 0 |
| Variation des liquidités | | 2'491 | 103 | 2'387 |
| Justificatif variation des liquidités | | | | |
| Liquidités au 1.1. | | 506 | 403 | 103 |
| Variation des liquidités | | 2'491 | 103 | 2'387 |
| Liquidités au 31.12. | | 2'997 | 506 | 2'491 |



Tableau des capitaux propres

En milliers de francs

| | Réserves provenant de bénéfices |
|---|--|
| Capitaux propres au 1.1.2021 | 4'939 |
| Versement | 0 |
| Bénéfice | 219 |
| Distribution aux établissements cantonaux d'assurance (ECA) | 0 |
| Capitaux propres au 31.12.2021 | 5'158 |

| | Réserves provenant de bénéfices |
|---|--|
| Capitaux propres au 1.1.2020 | 3'682 |
| Versement | 0 |
| Bénéfice | 1'257 |
| Distribution aux établissements cantonaux d'assurance (ECA) | 0 |
| Capitaux propres au 31.12.2020 | 4'939 |



Annexe

Principes d'établissement des comptes et d'évaluation

Principes d'établissement des comptes

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) établit ses comptes annuels conformément aux directives Swiss GAAP RPC.

Les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et sont établis suivant le principe de la continuité de l'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, autrement dit entre produits et charges (principe de la présentation brute), est respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des valeurs économiques et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (« true and fair view »).

Les montants sont exprimés en milliers de francs et arrondis selon les règles en usage en comptabilité commerciale, ce qui peut conduire à des différences entre la somme totale arrondie et le résultat de l'addition des termes arrondis.

Date du bilan

L'exercice court du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

Principes d'évaluation

Les évaluations reposent sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle de l'actif et du passif s'applique.

Postes en devises étrangères

Les actifs et les engagements en devises étrangères sont convertis au cours du jour à la date du bilan. Les transactions en devises étrangères sont converties au cours du jour à la date de transaction.

Participations

Il n'existe aucune participation à la date du bilan.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode indirecte, à partir des prix d'acquisition. Les amortissements des immobilisations corporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes :

| | |
|-------------------------|-------|
| Mobilier et équipements | 5 ans |
| Matériel informatique | 3 ans |

Les logiciels informatiques ne sont pas inscrits à l'actif, c'est-à-dire qu'ils sont amortis l'année de leur acquisition. Le seuil d'inscription à l'actif est fixé à 5.0 milliers de francs.



Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les corrections de valeur requises par la gestion d'entreprise sont prises en compte de manière appropriée.

Stocks

Les stocks sont portés au bilan à leurs coûts d'acquisition. Les corrections de valeur requises par la gestion d'entreprise sont prises en compte de manière appropriée.

Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur actuelle. Elles comprennent les avoirs bancaires, ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Elles sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

Réserves provenant de bénéfices

Il s'agit du cumul des bénéfices ou pertes conservés.

Engagements

Les engagements sont inscrits à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation (actif et passif)

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels en relation avec l'activité, devant être délimités dans le temps.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont portés au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur nécessaires.

Produits nets résultant de livraisons et de prestations

Les produits nets résultant de livraisons et de prestations comprennent les contributions des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA), les contributions des cantons sans ECA (GUSTAVOL) et de l'Assurance immobilière Berne (AIB), les contributions d'associations, les produits de prestations de services, les taxes protection incendie, les produits de ventes d'imprimés, les formations, les conférences, les attributions de certificats, etc. Les livraisons sont reconnues comme des produits lors du transfert de propriété à l'acheteur. Les prestations de services sont saisies dès lors qu'elles ont été fournies. Les contributions sont comptabilisées dans le compte de résultat au moment des décisions de l'assemblée des délégués.

**1 Immobilisations corporelles***En milliers de francs*

| Tableau des immobilisations corporelles 2021 | Mobilier et installations | Matériel informatique | Total |
|---|----------------------------------|------------------------------|--------------|
| Valeurs comptables nettes au 1.1. | 21 | 5 | 27 |
| Valeurs d'acquisition | | | |
| État au 1.1. | 40 | 16 | 55 |
| Entrées de valeurs | 4 | 0 | 4 |
| Sorties de valeurs | 0 | 0 | 0 |
| État au 31.12. | 43 | 16 | 59 |
| Corrections de valeurs cumulées | | | |
| État au 1.1. | -18 | -10 | -29 |
| Entrées de valeurs | -9 | -5 | -14 |
| Sorties de valeurs | 9 | 0 | 9 |
| État au 31.12. | -18 | -16 | -34 |
| Valeurs comptables nettes au 31.12. | 25 | 0 | 25 |

| Tableau des immobilisations corporelles 2020 | Mobilier et installations | Matériel informatique | Total |
|---|----------------------------------|------------------------------|--------------|
| Valeurs comptables nettes au 1.1. | 13 | 10 | 23 |
| Valeurs d'acquisition | | | |
| État au 1.1. | 37 | 16 | 52 |
| Entrées de valeurs | 13 | 0 | 13 |
| Sorties de valeurs | -10 | 0 | -10 |
| État au 31.12. | 40 | 16 | 55 |
| Corrections de valeurs cumulées | | | |
| État au 1.1. | -24 | -5 | -29 |
| Entrées de valeurs | -5 | -5 | -10 |
| Sorties de valeurs | 10 | 0 | 10 |
| État au 31.12. | -18 | -10 | -29 |
| Valeurs comptables nettes au 31.12. | 21 | 5 | 27 |



2 Comptes de régularisation (actif)

En milliers de francs

| | 2021 | 2020 |
|--|------------|------------|
| Comptes de régularisation (actif) | 848 | 382 |
| Subventions du SEFRI pour la session de remplacement des examens fédéraux 2020 reportés à 2021 | 771 | 0 |
| Charges liées au report des examens fédéraux de spécialistes et d'experts en protection incendie | 0 | 340 |
| Autres comptes de régularisation | 78 | 42 |

3 Autres créances à court terme

En milliers de francs

| | 2021 | 2020 |
|---|------------|------------|
| Autres créances à court terme | 395 | 323 |
| Créances envers des tiers | 46 | 0 |
| Administration fédérale des contributions | 46 | 0 |
| Créances envers des parties liées | 348 | 323 |
| Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP) | 87 | 85 |
| Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) | 41 | 36 |
| Établissements cantonaux d'assurance (ECA) | 220 | 203 |

4 Placements financiers à court terme auprès de l'UIR

En milliers de francs

| | 2021 | 2020 |
|--|--------------|--------------|
| Placements financiers à court terme auprès de l'UIR | 3'650 | 6'650 |

Il s'agit des placements financiers auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR). Les liquidités disponibles de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) sont placées par l'UIR.



5 Stocks

En milliers de francs

| | 2021 | 2020 |
|-------------------------------------|----------|------------|
| Stocks | 0 | 114 |
| Imprimés | 0 | 93 |
| Boîtiers de signal Protection grêle | 0 | 21 |

6 Provisions à long terme

En milliers de francs

| Provisions à long terme | 1.1.2021 | Constitution | Utilisation | Dissolution | 31.12.21 |
|--|------------|--------------|-------------|-------------|------------|
| Contributions fédérales aux examens fédéraux | 337 | 0 | 0 | -28 | 309 |
| Total | 337 | 0 | 0 | -28 | 309 |

| Provisions à long terme | 1.1.2020 | Constitution | Utilisation | Dissolution | 31.12.20 |
|--|------------|--------------|-------------|-------------|------------|
| Contributions fédérales aux examens fédéraux | 275 | 63 | 0 | -1 | 337 |
| Total | 275 | 63 | 0 | -1 | 337 |

7 Provisions à court terme

En milliers de francs

| Provisions à court terme | 1.1.2021 | Constitution | Utilisation | Dissolution | 31.12.21 |
|---|------------|--------------|-------------|-------------|------------|
| Soldes vacances et heures supplémentaires | 353 | 0 | 0 | -42 | 311 |
| Total | 353 | 0 | 0 | -42 | 311 |

| Provisions à court terme | 1.1.2020 | Constitution | Utilisation | Dissolution | 31.12.20 |
|---|------------|--------------|-------------|-------------|------------|
| Soldes vacances et heures supplémentaires | 305 | 48 | 0 | 0 | 353 |
| Assainissement de la VKF ZIP AG | 115 | 0 | -115 | 0 | 0 |
| Total | 420 | 48 | -115 | 0 | 353 |

**8 Comptes de régularisation (passif)***En milliers de francs*

| | 2021 | 2020 |
|--|--------------|--------------|
| Comptes de régularisation (passif) | 1'027 | 1'521 |
| Contributions fixes et variables des ECA au projet Protection grêle | 667 | 956 |
| Prescriptions de protection incendie 2026 Résultat positif 2018 – 2021 | 170 | 0 |
| Crédits en suspens (frais d'examen) suite au report des examens (covid-19) | 0 | 274 |
| Frais de cours suite au report du cours experts PI (covid-19) | 30 | 127 |
| Rapports d'essai répertoire grêle | 52 | 48 |
| Modifications dans le logiciel spécialisé du département Formation | 39 | 0 |
| Installation des boîtiers de signal | 8 | 43 |
| Travaux de programmation pour le projet « Protection contre les dangers naturels + » | 0 | 42 |
| Honoraires des formateurs | 35 | 22 |
| Organe de révision | 7 | 7 |
| Autres comptes de régularisation | 18 | 2 |

9 Autres dettes à court terme*En milliers de francs*

| | 2021 | 2020 |
|---|------------|------------|
| Autres dettes à court terme | 958 | 780 |
| Dettes envers des tiers | 151 | 78 |
| Administration fédérale des contributions – TVA | 114 | 78 |
| Caisse de compensation Patrons Bernois | 37 | 0 |
| Dettes envers des parties liées | 807 | 702 |
| Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) | 52 | 32 |
| Union intercantonale de réassurance (UIR) | 746 | 669 |
| Établissements cantonaux d'assurance (ECA) | 9 | 1 |



10 Détails du compte de résultat

En milliers de francs

| | 2021 | 2020 |
|--|--------|--------|
| Produits nets résultant de livraisons et de prestations | 12'157 | 10'988 |
| Contributions | 6'312 | 6'783 |
| Contributions ordinaires des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) | 2'510 | 2'510 |
| Contributions des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) pour des financements de projets | 1'200 | 1'500 |
| Contributions des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) pour le financement de la révision des prescriptions de protection incendie 2026 | 320 | 570 |
| Contributions de l'AIET pour le financement de la révision des prescriptions de protection incendie 2026 | 140 | 23 |
| Contributions fixes des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) au projet Protection grêle | 438 | 494 |
| Contributions variables des établissements cantonaux d'assurance (ECA) au projet Protection grêle | 309 | 289 |
| Contributions des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) à l'activité d'Alarme-Météo | 1'178 | 1'182 |
| Contributions des cantons (GUSTAVOL) et également de l'Assurance immobilière Berne (AIB), sans les 18 établissements cantonaux d'assurance | 202 | 202 |
| Contributions des partenaires pour Protection contre les dangers naturels | 14 | 14 |
| Produits de prestations de services | 5'252 | 3'584 |
| Reconnaissance de produits et d'entreprises de protection incendie et prévention des dommages éléments naturels (PDEN) | 1'388 | 1'429 |
| Cours de formation à la protection incendie et à la PDEN | 1'236 | 1'068 |
| Conférences Protection incendie et PDEN | 355 | 105 |
| Examens professionnels de protection incendie et PDEN | 239 | 249 |
| Certification de personnes chargées de la protection incendie et de la PDEN | 149 | 160 |
| Conseils en protection incendie et surveillance du marché OFEV | 2 | 1 |
| Subvention SEFRI | 798 | 501 |
| Examens fédéraux Expert en protection incendie | 284 | 0 |
| Examens fédéraux Spécialiste en protection incendie | 737 | 2 |
| Projet Protection grêle (administration et support) | 50 | 50 |
| Produits tiers pour les boîtiers de signal (Protection grêle) | 12 | 16 |
| Vente d'imprimés CIPI et de conseils CIPI | 1 | 1 |
| Autres prestations de services | 15 | 20 |
| Taxes de protection incendie | 324 | 324 |
| Produits de vente d'imprimés | 267 | 299 |



| | | |
|---|--------------|--------------|
| Déductions sur charges / sur produits | 2 | -2 |
| Charges de matériel et de prestations de services | -6'722 | -4'813 |
| Frais de production d'imprimés | -170 | -89 |
| Charges pour la prévention des dommages | -2'398 | -836 |
| Charges d'exploitation d'Alarme-Météo | -1'181 | -1'181 |
| Charges pour les activités des commissions | -193 | -170 |
| Charges de prestations à l'AECA | -490 | -475 |
| Charges pour les relations publiques | -22 | -23 |
| Charges pour les projets de protection incendie, prévention des dommages éléments naturels, formation | -2'269 | -2'037 |
| Bénéfice brut | 5'434 | 6'175 |
| Charges de personnel | -4'398 | -4'181 |
| Salaires | -3'656 | -3'420 |
| Prestations sociales | -741 | -700 |
| Autres charges de personnel | -138 | -185 |
| Facturation des charges de personnel au projet Protection grêle | 136 | 125 |
| Autres charges d'exploitation | -987 | -871 |
| Frais de locaux | -378 | -357 |
| Charges pour l'entretien, les assurances, l'énergie | -16 | -27 |
| Frais de bureau et frais administratifs | -139 | -108 |
| Charges pour les organes (AD, CD, organe de révision) | -67 | -63 |
| Charges d'informatique d'exploitation | -349 | -306 |
| Projets d'infrastructure informatique | -33 | 0 |
| Frais de représentation | -4 | -11 |
| Amortissements des immobilisations corporelles | -14 | -10 |
| Résultat d'exploitation | 35 | 1'113 |
| Produits financiers | 209 | 157 |
| Charges financières | -25 | -13 |
| Résultat | 219 | 1'257 |

Produit des intérêts issus des placements financiers auprès de l'UIR

Les liquidités disponibles de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) sont placées par l'Union intercantonale de réassurance (UIR). Lorsque le rendement net obtenu par l'UIR est positif, une part d'environ 60.0% est inscrite au crédit de l'AEAI. Les placements financiers auprès de l'UIR sont rémunérés durant l'exercice sous revue à hauteur d'environ 4.4% p.a. (contre environ 2.4% p.a. l'année précédente).



Durant l'exercice sous revue, le rendement de l'UIR a atteint environ 7.4% (contre environ 4.1% l'année précédente).

| Valeurs d'assurance | 2021 | 2020 |
|-----------------------------|--|--|
| Immobilisations corporelles | Police groupée auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) | Police groupée auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) |

Engagements à long terme non portés au bilan

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) a réalisé, en faveur de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), des investissements préliminaires d'un montant total de 660.0 milliers de francs en 2016, 2017, 2018 pour un projet de logiciel informatique commun. Les investissements préliminaires des années 2016 et 2017 sont remboursés sur cinq ans. Les investissements préliminaires de l'année 2018 de 125.0 milliers de francs ont été remboursés entièrement sur l'année 2018. Au 31 décembre 2021, les engagements résiduels de l'année 2017 non portés au bilan se montent à 0.0 millier de francs (contre 60.0 milliers de francs d'engagements résiduels de 2017 non portés au bilan l'année précédente).

Affaires extraordinaires en suspens et risques latents

Aucune affaire ou litige en suspens ni risque latent n'est connu à ce jour.

Transactions avec des parties liées

Sont considérées comme parties liées les organisations suivantes : l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA), l'Union intercantonale de réassurance (UIR), la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP), le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS), la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP), 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) ainsi que la Caisse de pension de l'Union intercantonale de réassurance (CP).

Il existe entre l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et ces organisations des liens multiples sur les plans juridique, économique et du personnel. Toutes les transactions menées avec ces organisations reposent en principe sur des relations normales de clients et fournisseurs ; elles sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, en observant les dispositions légales. Si tel ne devait pas être le cas, les conditions particulières sont alors définies en annexe. Il n'existe de part et d'autre ni liens de capitaux, ni cautions ou garanties.

L'AEAI s'acquitte de tâches administratives pour le compte d'autres organisations liées aux ECA. Les frais administratifs y afférents font l'objet d'imputations internes. Les clés de répartition utilisées répondent au principe de causalité et reflètent la réalité.

Toute personne physique ayant une influence notable sur la conduite des affaires de l'AEAI est également considérée comme une partie liée. Il s'agit généralement des membres des organes de direction, c'est-à-dire du comité directeur et de la direction.

Les créances et les dettes envers les organisations et les personnes liées ainsi que les transactions essentielles avec celles-ci figurent séparément dans le tableau suivant :



En milliers de francs

| | 2021 | 2020 |
|---|-------|-------|
| Créances envers | | |
| Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP) | 87 | 85 |
| Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) | 41 | 36 |
| Établissements cantonaux d'assurance (ECA) | 220 | 203 |
| Dettes envers | | |
| Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) | 52 | 32 |
| Union intercantonale de réassurance (UIR) | 746 | 669 |
| Établissements cantonaux d'assurance (ECA) | 9 | 1 |
| Placements financiers | | |
| Placements financiers de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) | 3'650 | 6'650 |
| Produits des intérêts des placements financiers auprès de l'UIR | 204 | 143 |
| Charges administratives facturées à | | |
| Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) | 157 | 145 |
| Union intercantonale de réassurance (UIR) | 335 | 369 |
| Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP) | 87 | 85 |
| Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) | 41 | 36 |
| Charges administratives facturées par | | |
| Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) | 528 | 512 |
| Union intercantonale de réassurance (UIR) | 1'282 | 1'174 |

Engagements en matière de prévoyance

Les collaborateurs de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) sont assurés auprès de la Caisse de pension de l'Union intercantonale de réassurance (CP). Cette caisse de pension est une fondation enregistrée relevant du droit privé. Elle a pour but la prévoyance professionnelle, dans le cadre de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) et de ses dispositions d'application, en faveur des salariés des organismes affiliés ainsi qu'en faveur de leurs parents et de leurs survivants, contre les conséquences économiques liées à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Elle peut exercer une prévoyance au-delà des prestations minimales requises par la LPP, y compris fournir des services d'assistance si besoin, par ex. en cas de maladie, d'accident, d'invalidité ou de chômage.

Outre le personnel de la société fondatrice, les collaborateurs des employeurs rattachés à la caisse de pension suivants



sont aussi assurés :

- Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)
- Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)
- Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP)

La fondation a son siège au domicile de l'Union intercantonale de réassurance (UIR), à Berne. Elle est soumise à la surveillance définie par la loi. Aucune condition n'a été émise par l'autorité de surveillance.

Les rentes de vieillesse sont calculées selon le système de la primauté des prestations jusqu'au 31 décembre 2011. Le passage à la primauté des cotisations a eu lieu au 1^{er} janvier 2012. Cela signifie que, depuis lors, le montant de la retraite se fonde sur l'avoir d'épargne individuel, converti en une rente selon des méthodes actuarielles. La fondation assume les risques liés à l'âge ou à la durée de vie. Quant aux risques de décès et d'invalidité, un contrat d'assurance-vie collectif a été conclu depuis le 1^{er} janvier 2009 auprès de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA.

Les contributions ordinaires de l'employeur s'élèvent à 365.7 milliers de francs en 2021 (contre 343.9 milliers de francs l'année précédente).

Chiffres-clés (indications selon le rapport de gestion de la CP)

| | 2021 | 2020 |
|--|--------|--------|
| Taux de couverture | 122.5% | 118.6% |
| Réserve de fluctuation de valeur en milliers de francs | 6'043 | 5'883 |
| Performance du patrimoine | 7.5% | 3.0% |
| Rémunération des avoirs de vieillesse | 0% | 1.0% |
| Rémunération du capital de couverture des rentes | 0% | 2.0% |
| Assurés en activité | 73 | 73 |
| Bénéficiaires de rentes | 30 | 30 |
| Employeurs affiliés | 4 | 4 |
| Rendement attendu | 2.6% | 3.2% |
| Risque attendu | 5.1% | 4.8% |
| Taux d'intérêt minimal LPP | 1.0% | 1.0% |
| Taux d'intérêt technique | 1.5% | 2.0% |

La réserve de fluctuation est entièrement constituée au 31 décembre 2021. Il existe des fonds libres d'une valeur de 3'107.4 milliers de francs.



Exposition au risque

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) est exposée aux risques suivants :

Risques inhérents au champ d'activité

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) est une association. 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) en sont membres. L'AEAI dépend donc des décisions que prennent ses membres en matière de politique des affaires et d'économie. Ces derniers peuvent influencer la situation financière, les résultats ainsi que la pérennité de l'association.

En matière de protection incendie, l'AEAI, en tant que corporation ne relevant pas du service public, accomplit de nombreuses tâches pour les cantons et les autorités de protection incendie. Dans ce domaine, elle dépend des prises de décisions et des convictions politiques au niveau fédéral mais aussi dans les différents cantons, ainsi que du concordat correspondant (Accord intercantonal sur l'élimination des entraves techniques au commerce).

Risques opérationnels

Ces risques concernent l'informatique, le comportement des employés, les aspects juridiques et les processus de l'entreprise.

Gestion des risques et système de contrôle interne

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) dispose d'un système de gestion des risques axé sur les risques susmentionnés. Les risques identifiés sont examinés à intervalles réguliers et évalués sous l'angle de la probabilité de leur apparition et de leurs répercussions. Le comité directeur, respectivement la direction, approuve l'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées afin de prévenir, réduire ou répercuter ces risques. La situation est surveillée en permanence. Sur l'exercice écoulé, le comité directeur n'a identifié aucun risque susceptible d'entraver de manière durable ou significative le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'AEAI.

Afin de garantir la conformité des comptes annuels aux normes de présentation des comptes en vigueur et la régularité du bilan, le comité directeur a pris des mesures préventives en interne, qui s'appuient sur des systèmes et processus comptables modernes, sur l'établissement des comptes annuels, sur le principe du double contrôle, sur la séparation des fonctions ainsi que l'exécution de contrôles et l'établissement de comptes-rendus réguliers.

Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan ayant une influence importante sur les comptes annuels de l'exercice sous revue n'est connu à ce jour.

Le comité directeur approuvera les comptes annuels 2021 le 26 avril 2022 et les transmettra à l'assemblée des délégués.

Conformément aux statuts du 13 mai 1981 et aux révisions partielles des 17 juin 2004, 28 juin 2007 et 27 juin 2013, l'adoption du rapport de gestion et des comptes annuels relève des compétences intransmissibles de l'assemblée des délégués (art. 8). Les comptes 2021 seront soumis à l'assemblée des délégués le 24 juin 2022 pour approbation.

Organe de révision

Lors de l'assemblée des délégués du mois de juin 2010, le cabinet Ernst & Young SA a été élu organe de révision pour la première fois pour l'exercice 2010. La durée de ce mandat était d'une année. Depuis, cet organe de révision a été réélu à onze reprises, la dernière fois lors de l'assemblée des délégués du 25 juin 2021. En 2021 et 2020, il a fourni les prestations suivantes :



| | 2021 | 2020 |
|------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| | En milliers de francs | En milliers de francs |
| Charges de prestations de services | 12 | 12 |

| Collaborateurs Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) | 2021 | 2020 |
|--|------|------|
| Nombre d'emplois équivalents temps plein, en moyenne annuelle | 33 | 31 |



Proposition relative à l'emploi du bénéfice

En milliers de francs

| | 2021 | 2020 |
|--|--------------|--------------|
| Bénéfice 2021 | 219 | |
| Bénéfice 2020 | | 1'257 |
| Proposition 2021 | | |
| Le comité directeur propose à l'assemblée des délégués d'affecter le bénéfice aux réserves provenant de bénéfices. | 219 | |
| Proposition 2020 | | |
| L'assemblée des délégués a décidé d'affecter le bénéfice aux réserves provenant de bénéfices. | | 1'257 |
| | 1.1.22 | 1.1.21 |
| Capitaux propres | | |
| Réserves provenant de bénéfices avant comptabilisation du résultat | 4'939 | 3'681 |
| Affectation du bénéfice 2021 aux réserves provenant de bénéfices | 219 | |
| Affectation du bénéfice 2020 aux réserves provenant de bénéfices | | 1'257 |
| Total capitaux propres | 5'158 | 4'939 |



Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Téléfax: +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

A l'Assemblée des délégués de

l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie, Berne

Berne, le 26 avril 2022

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité de la direction

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe à la direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Marco Schmid
(Qualified
Signature)

Expert-réviser agréé
(Réviser responsable)



Edison Dauti
(Qualified
Signature)

Expert-réviser agréé